

Sortir d'un foyer pour adultes en difficultés



Les foyers d'accueil pour adultes en difficultés sociales du canton de Neuchâtel vont favoriser les hébergements différenciés et l'autonomie. Du coup, les lieux rendus disponibles seront réservés au « bas seuil ».

Jacques Laurent, chef du Service des institutions pour adultes et mineurs, Neuchâtel

Raymond Matthey, directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales, Neuchâtel

Les foyers d'accueil de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS) [1] du canton de Neuchâtel vont changer de fonction et d'objectif. Jusqu'ici, ces foyers ont accueilli les personnes à l'aide sociale ou rentières AI. Cet hébergement provisoire leur était assuré dans l'attente qu'elles acquièrent les compétences nécessaires à une réelle autonomie ou, au contraire, qu'elles soient placées et hébergées à plus long terme dans une institution sociale.

Désormais, les adultes accueillis dans ces foyers vont sortir du cadre et vivront dans deux appartements collectifs avec encadrement éducatif régulier, ainsi que dans quatre appartements et 28 studios avec accompagnement éducatif léger. Le fonctionnement des équipes éducatives va complètement se modifier : les éducatrices et éducateurs auront certes le même souci de mener les personnes vers l'autonomie, mais en travaillant avec elles alors qu'elles se trouvent déjà en situation de prendre en main leur présent et leur avenir.

Les risques possibles et la responsabilité partagée

Ce changement a donné l'occasion de repenser la prise en charge de la population habituelle des foyers. En la stimulant par un hébergement adapté, cette nouvelle politique sociale permet aux personnes de se prendre plus rapidement en charge. Elles les autorise à exercer leur autonomie et les responsabilise face à leur indispensable travail de reconstruction ou de réhabilitation. Pour la FADS, c'est un pari plus risqué qu'aujourd'hui puisque les personnes seront « disséminées » dans des hébergements différenciés. Mais c'est un risque assumé puisque le personnel éducatif les suivra sur un mode plus ou moins régulier qui sera adapté à chaque situation individuelle ou

familiale.

La nouvelle vie des foyers a été imaginée en parallèle à une réflexion sur l'accueil bas seuil dans le Canton de Neuchâtel. En effet, plus de 50 personnes dépendantes de l'aide sociale [2] dorment chaque nuit en hôtel, faute de gîte propre. C'est ce que les chiffres ont révélé, à la surprise de tous, acteurs sociaux, politiciens ou citoyens. A cette population en proie à de grandes difficultés sociales, souvent fortement isolée, sans relations sociales, personnelles ou familiales, les services compétents avaient pris l'habitude, ces dernières années, de donner une réponse dont l'ampleur n'avait alerté personne.

Ces gens, ce sont les sans-abri, vivant dans la rue, les sans-logement, vivant chez des tiers, en sous-location précaire ou au camping, voire en logement inadéquat (impropres, inhabitables, surpeuplés, etc.). Ce sont des citoyens au sortir d'une hospitalisation, notamment psychiatrique, arrivés au terme d'une prise en charge résidentielle ou d'un séjour en détention. Ce sont des personnes en attente d'un logement ou expulsés de leur domicile. Ce sont les exclus des institutions sociales, ce sont les interdits de séjour dans leur propre appartement, pour en protéger leurs proches. Ils ont en commun une fragilité sociale extrême et une pauvreté dramatique de liens sociaux, puisqu'insuffisants à débusquer une solution de logement, même provisoire.

Plusieurs facteurs expliquent la réponse qui leur est actuellement donnée par les services sociaux, dont et en particulier le fait que ces Neuchâteloises et Neuchâtelois ne semblent souhaiter aucun accompagnement social professionnalisé, aucun appui à une intégration. Pour une fois en effet, il ne s'agit en l'occurrence pas de déplorer un manque de places en foyer : s'ils sont logés à l'hôtel, c'est en fait parce que ces personnes refusent a priori toute démarche sociale, tout accompagnement professionnel.

Ainsi, en considérant les situations de 2012 à 2014, chaque année, une centaine de personnes ont été hébergées à l'hôtel, pour une durée moyenne de 178 nuitées [3]. Les professionnels de l'action sociale, surchargés, se sont satisfaits malgré eux de cette solution qu'en d'autres circonstances ils auraient estimée indigne d'un véritable soutien.

Livrées à elles-mêmes dans des hébergements très simples, voire de réputation incertaine, ces personnes n'acquiescent ainsi que rarement de meilleures compétences sociales, accumulant les échecs, peinant à trouver la voie de la réinsertion et péjorant souvent leur hygiène de vie. Il était devenu nécessaire de s'interroger à ce sujet.

Un accompagnement « sur leur route »

Partant de l'hypothèse que malgré leur choix, ces citoyens vivent généralement une solitude accablante, et qu'en une telle circonstance, ils ne refuseraient pas de rencontrer un travailleur social pour parler de leur situation, pour autant que celui-ci se trouve « sur leur route », un groupe de travail a forgé une réponse sur mesure.

Caressant d'abord l'idée de créer un « hôtel social », ce groupe a étudié la trajectoire de plusieurs personnes et imaginé un nouveau système d'« hébergements différenciés », en collaboration avec la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales. La première décision a concerné la nature de l'hébergement. Le groupe de réflexion a souhaité un hébergement simple, avec des moyens volontairement circonscrits. La priorité a été donnée au principe : « une chambre, un lit, une armoire ». Mais plutôt que de créer une nouvelle structure ou de construire un « hôtel social », c'est au sein des foyers d'accueil de la FADS, déjà existants à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, que seront admises les personnes concernées.

« Sur leur route », se trouvera un professionnel compétent, disponible, ne demandant rien, mais donnant cas échéant. La notion de « gérant social » a été retenue, pivot de la prise en charge de ces citoyens désemparés qui n'auront dorénavant plus le choix du lieu. Car, pour que le système fonctionne, l'hébergement simple doit être

l'unique possibilité offerte à celles et ceux qui jusqu'ici ne demandaient qu'une chambre d'hôtel. Ainsi, à l'avenir, les services sociaux ne payeront plus l'hôtel à ces bénéficiaires particuliers. Plus nouveau encore, et exigeant de surcroît, ils ne leur donneront plus le choix, estimant qu'une certaine forme de contrainte favorisera une démarche individuelle et sociale de prise de conscience.

Le « bas seuil » et la réduction des risques

La caractéristique de cette population étant d'être hétérogène et souvent rebelle à la régulation, l'hébergement simple se fera sans aucun critère d'admission, offrant dans les faits un accueil « bas seuil ». Il ne sera posé aucune autre exigence que celles que pose une cohabitation en communauté. Aucun entretien préalable n'est requis, les animaux domestiques sont acceptés, la durée des séjours n'est évoquée qu'après l'admission, et encore quand faire se peut, selon l'ouverture de la personne au dialogue et sa perméabilité à des propositions d'accompagnement social. Un système de réduction des risques est mis en place pour satisfaire à des conditions minimales de respect des autres, s'agissant des problèmes d'hygiène, de santé et de consommation de produits légaux ou illégaux. Aucune obligation d'activité interne ou externe n'est posée, même si la gestion des lieux offre quelques occasions d'activités.

Une telle population présente souvent des problèmes d'ordre psychiatrique, dont l'une des expressions peut être la dépendance. Le concept intègre donc les participations du Centre neuchâteloise de psychiatrie (CNP) et de la Fondation Neuchâtel Addiction (FNA). Basées sur des conventions de collaboration, leurs interventions sont conçues au service des équipes, systématiquement, et à celui des bénéficiaires, à la demande.

« Hébergements différenciés » : une révolution ?

Une succession de changements, en cascade, marque donc le projet des « hébergements différenciés ». Celles et ceux que leur situation destinaient jusqu'à présent à des séjours à l'hôtel bénéficieront des foyers d'accueil. Celles et ceux qui étaient hébergés dans ces foyers trouveront place en appartements collectifs ou en studios. Une évolution pour les bénéficiaires, une révolution pour les professionnels.

Plus largement, un mouvement cantonal s'opère dans la foulée, en faveur d'un travail d'accompagnement social personnalisé. Il offre des compétences professionnelles adaptées aux capacités de l'individu, quelles que soient sa situation ou sa progression. Ce faisant, la FADS offre un champ de prestations accessible à d'autres secteurs, comme ceux de la dépendance et du handicap.

Créer une offre d'accueil à plus-value sociale est donc possible, en remettant en question le fonctionnement des structures actuelles et en réinterrogeant le cadre de travail et d'intervention. En plus d'y trouver une réponse cohérente à son devoir légal de s'occuper des personnes les plus démunies, l'Etat aura un autre avantage. En effet, les dépenses induites par le projet des « hébergements différenciés » ne seront pas plus lourdes qu'auparavant : une donne incontournable en République et Canton de Neuchâtel !

- Cet article ouvre le Dossier 2016 de REISO Sortir du cadre. Consulter le [sommaire](#).

[1] Le siège de la Fondation est à La Chaux-de-Fonds, mais son activité se déploie dans tout le canton. [Site internet](#)

[2] 50,3 par nuit, selon les statistiques de l'Office de l'aide sociale, 2015.

[3] Ces statistiques peuvent contenir une certaine marge d'erreur, en fonction de comptabilisation dans des rubriques hétérogènes, selon le service social.

